

**COMMUNE DE VABRES L'ABBAYE**  
**DELIBERATION : 2025- 039**  
**Code matière : 7.5**

**COMMUNE DE VABRES L'ABBAYE**

**Département de l'Aveyron**  
**Arrondissement de Millau**  
**Canton de Saint-Affrique**

Nombre de Conseillers en exercice : 13  
de Présents : 10  
de Votants : 10

Vote : Pour : 10          Contre : 0          Abstention : 0

**Extrait du Registre**  
**Des délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du Jeudi 24 Juillet 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre juillet à 18h30, le conseil municipal de Vabres l'Abbaye, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Frédéric ARTIS, maire.

Étaient présents : M. Frédéric ARTIS, M. Arnaud BERNARD, Mme Catherine CADENET, M. Gérard CAILHOL, Mme Laure GARRIBOTTO, Mme Isabelle NEGRE, M. Gaëtan PRIVAT, M. Sébastien ROUSTAN, Mme Marie-Claude SIRE, M. Jean-François VIDAL.

Procurations : Mme Géraldine ARTIS à M. Arnaud BERNARD, Mme Myriam ESPERANCE à Mme Isabelle NEGRE, M. Loïc MARAVAL à M. Frédéric ARTIS,

Secrétaire de séance : Mme Isabelle NEGRE.

**OBJET : Demande de subvention au titre de la DETR, exercice 2025, projet voirie locale.**

M. le maire rappelle la délibération n°2025-001 en date du 23 Janvier 2025, concernant la demande de subvention pour la voirie locale.

Il explique que le taux de subvention sollicité n'a pas été retenu, c'est pourquoi :

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le devis d'un montant de 64 166.54 euros HT,
- Sollicite une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2025 à hauteur de 29.61% au titre de la voirie locale,
- Dit que les travaux seront réalisés dans le courant de l'année 2025,
- Fixe comme suit le plan de financement :
  - Montant des travaux : 64 166.54 euros HT
  - Subvention DETR : 19 000 euros
  - Charge communale : 45 166.54 euros HT

Fait et délibéré à Vabres l'Abbaye, les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire

Accusé de réception en préfecture  
012-211202866-20250724-2025039-DE  
Reçu le 30/07/2025

  
